

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède,
tenue le 6 septembre 2022 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Mme Véronique Jacques
M. Paul Audet
Mme Jacqueline Demers

M. Martin Bussières
Mme Samantha Talbot
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-François Roy.
Mme Josée Vachon, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

L'enregistrement audio de cette séance sera disponible sur le site web de la
Municipalité : www.ste-praxede.ca

2022-09-235 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2022-09-236 Adoption de l'ordre du jour du 6 septembre 2022

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 6 septembre 2022

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 15 août 2022

Résolution: Adoption du procès-verbal du 15 août 2022

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE (remis aux élus)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Signature du contrat de la directrice générale

Nomination d'une conseillère à la direction

Signature des effets bancaires et documents officiels

Nouvel horaire du bureau municipal

Souper des fêtes

Sécurité publique et civile (aucun item)

Transport routier et voirie locale

Autorisation de paiement : facture abat-poussière

Recommandation de paiement ponceau B-et-C

Entretien d'hiver : cour de l'édifice communautaire

Prolongement de contrat : déneigement du Rang A

Hygiène du milieu

Offre de service déposée par TORA : Cueillette et transport compost

Offre de service déposée par TORA : Cueillette et transport récupération

Appel d'offres sur invitation : Cueillette et transport des ordures ménagères

Urbanisme, environnement et aménagement du territoire

Participation au projet pilote : plantation des bandes riveraines

Loisirs, culture et édifice communautaire

Informations : programmes de subventions -Parc des loisirs-

Résolution : Paiement des comptes du 16 août au 6 septembre 2022

Questions ou suivis des élus et employés

Questions formulées par les contribuables

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2022-09-237 Dispense de lecture du procès-verbal du 15 août 2022

Il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2022-09-238 Adoption du procès-verbal du 15 août 2022

Il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022.

Adoptée.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

2022-09-239 Signature du contrat : directrice générale et greffière trésorière

Attendu que par la résolution numéro 2022-06-153 adoptée le 6 juin 2022, la candidature de Mme Stéphanie Blais était retenue pour agir à titre de directrice générale et greffière trésorière pour la Municipalité de Sainte-Praxède;

Attendu que Mme Stéphanie Blais entrera en fonction le 12 septembre 2022;

Attendu qu'un contrat d'entente de travail doit intervenir entre les parties;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir avec Mme Stéphanie Blais.

Tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du contrat et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

2022-09-240 Nomination d'une conseillère à la direction

Attendu la nomination d'une nouvelle directrice générale, greffière trésorière;

Attendu qu'il est convenu par le conseil municipal que Mme Josée Vachon assurera une transition des dossiers municipaux tout en formant la nouvelle directrice;

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement de nommer Mme Josée Vachon à titre de conseillère à la direction, aux mêmes conditions et avantages dont elle bénéficie actuellement.

En plus d'assurer la formation et la transition adéquate des dossiers avec la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, Mme Vachon verra aussi à exécuter différents mandats qui pourraient lui être confiés par le conseil municipal.

Les dépenses liées aux fonctions de Mme Josée Vachon seront assumées à même le surplus accumulé.

Adoptée.

2022-09-241 Signature d'effets bancaires et de documents officiels

Attendu la nomination de Mme Stéphanie Blais à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

Attendu qu'il est opportun que Mme Blais soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède, tous les effets bancaires et autres documents officiels pour assurer la bonne marche des activités de la Municipalité;

Attendu qu'il y a lieu que des démarches soient entreprises afin de procéder au changement de signataire auprès des institutions financières et des différents ministères et organismes;

Il est proposé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'entreprendre les changements au Registraire des entreprises et autres organismes afin d'identifier Mme Stéphanie Blais comme directrice générale et greffière-trésorière, afin qu'elle puisse signer les effets bancaires et autres documents de la Municipalité de Sainte-Praxède.

Dès que les modifications seront en vigueur, le consentement de signature de Mme Josée Vachon deviendra caduc.

Adoptée.

2022-09-242 Nouvel horaire du bureau municipal

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Stéphanie Blais assurera ses fonctions selon un horaire du lundi au vendredi;

Attendu qu'il y a donc lieu que l'horaire du bureau municipal ouvert au public, soit modifié;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que le nouvel horaire ouvert au public à compter du 12 septembre 2022 soit le suivant :

Du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le vendredi : de 8 h à 12 h

Il est convenu que le bureau municipal pourrait être fermé lors des situations où la tenue de formation à l'extérieur exige l'absence de la directrice générale.

Adoptée.

2022-09-243 Souper des fêtes

Il est proposé par Mme Véronique Jacques

Et résolu unanimement qu'un souper du conseil municipal, employés et bénévoles soit planifié pour la période des fêtes.

Il est convenu qu'un traiteur soit réservé pour la tenue de cette activité.
La date du jeudi 1^{er} décembre est retenue pour le moment.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

(Aucun item)

TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE

2022-09-244 Autorisation de paiement : facture d'abat poussière

Attendu que par la résolution numéro 2022-08-221 adoptée le 15 août 2022, un budget de 16 000 \$ avait été réservé pour l'achat d'abat-poussière en sacs;

Attendu que la quantité livrée est supérieure à celle initialement prévue;

Attendu que la facture d'abat-poussière s'élève donc à 19 561,50 \$ plus taxes, soit : 22 490,84 \$;

Attendu que les sacs d'abat-poussière en surplus ne sont pas remboursables mais pourront être utilisés au printemps prochain;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers
Et résolu unanimement que le conseil accepte le paiement de la facture d'abat-poussière de 22 490,84 \$ à Sel Warwick.

Adoptée.

2022-09-245 Recommandation de paiement : ponceau du Rang B-et-C

Attendu que les travaux de remplacement du ponceau PO-05 du Rang B-et-C sont complétés;

Attendu que la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, Excavations Gagnon et Frères Inc, s'élevait à 44 650 \$ taxes incluses;

Attendu que l'ingénieur au dossier, M. Daniel Lapointe, s'est rendu sur place lors de l'exécution des travaux;

Attendu que nous recevons de l'entrepreneur Gagnon et Frères Inc., le décompte final de travaux au montant soumissionné;

Attendu que le conseil reçoit également la recommandation de paiement et l'avis de conformité des travaux par l'ingénieur au dossier ;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Excavations Gagnon et Frères Inc. pour les travaux de remplacement du ponceau PO-05, s'élevant à 44 650 \$ taxes incluses.

Adoptée.

2022-09-246 Déneigement de la cour de l'édifice municipal

Il est proposé par Mme Samantha Talbot

Et résolu unanimement que le conseil octroie un contrat de gré à gré à : Les entreprises Yannik Dubé & fils inc., pour le déneigement de la cour de l'édifice municipal.

Le prix exigé pour la saison 2022-2023 s'élève à 4 500 \$ plus taxes, payable en deux versements, soit le premier en décembre 2022, et le second le 1^{er} mai 2023.

Ce prix comprend également le déneigement des marches menant au bureau municipal, de l'entrée du garage et de la bibliothèque, ainsi que l'accès aux boîtes postales communautaires. Une entente conclue entre les parties décrira plus amplement les travaux à accomplir.

La directrice générale et le maire sont mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec l'entrepreneur.

Adoptée.

2022-09-247 Prolongement de contrat : déneigement du Rang A

Attendu que M. Sébastien Gardner, propriétaire de la Baraque à Sucre Inc., a soumis une demande de déneigement pour se rendre à sa nouvelle construction résidentielle située au 8895, Rang A;

Attendu qu'actuellement, le chemin du Rang A n'est pas déneigé jusqu'à l'entrée privée de sa propriété;

Attendu que le déneigement devrait être prolongé d'environ ½ km pour rejoindre l'immeuble du demandeur;

Attendu que l'entrepreneur en déneigement, Excavations Gagnon et Frères, pourrait virer de façon sécuritaire sur la propriété de Ferme Bosiro (lot 5 689 005 du Cadastre du Québec), voisin du demandeur, en aménageant une virée pour les camions en y installant 25 tonnes de gravier 0-3/4'', nivelées, au coût de 950 \$ plus taxes;

Attendu que le conseil est informé que les représentants de Ferme Bosiro autorisent l'entrepreneur à aménager une virée sur leur propriété afin de virer lors des opérations de déneigement;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le conseil accepte de prolonger le déneigement du Rang A sur une longueur d'un demi-kilomètre, selon le coût du contrat en vigueur s'élevant à 3 475 \$ du kilomètre.

Au surplus, le conseil est d'accord pour octroyer un contrat à Excavations Gagnon et Frères pour procéder aux travaux d'aménagement d'une virée, selon le coût estimé de 950 \$, sur la propriété de Ferme Bosiro.

Cependant, avant de modifier le contrat de déneigement pour modifier la longueur d'entretien hivernal sur le Rang A ou d'entreprendre des travaux d'aménagement d'une virée, une entente écrite avec les représentants de Ferme Bosiro devra être conclue, confirmant leur accord à permettre à l'entrepreneur en déneigement d'utiliser leur propriété comme rond de virage.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

2022-09-248 Contrat cueillette et transport du compost 2023

Il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise TORA pour le service de 33 cueillettes de compost, s'élevant à 23 100 \$ avant les taxes, pour l'année 2023.

La cueillette du compost devra être effectuée de porte à porte pour tous les chemins municipaux où le service est offert, peu importe si ces chemins sont privés ou publics. Cependant, les cueillettes ne sont pas requises pour le Chemin de la Pointe-aux-Cèdres entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril.

Adoptée.

2022-09-249 Contrat cueillette et transport de la récupération 2023

Il est proposé par Mme Véronique Jacques
Et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise TORA pour le service de 26 cueillettes de récupération, s'élevant à 23 400 \$ avant les taxes, pour l'année 2023.

La cueillette de la récupération devra être effectuée de porte à porte pour tous les chemins municipaux où le service est offert, peu importe si ces chemins sont privés ou publics. Cependant, les cueillettes ne sont pas requises pour le Chemin de la Pointe-aux-Cèdres entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril.

Adoptée.

2022-09-250 Appel d'offres par invitation : cueillette des ordures 2023

Il est proposé par M. Martin Bussières
Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à lancer un appel d'offres par invitation auprès des entrepreneurs préalablement désignés par le conseil, pour la cueillette et le transport des ordures ménagères pour l'année 2023.

Il est convenu que deux options soient demandées dans l'appel d'offres, savoir :

Option A : Le prix soumis devra comprendre la cueillette porte à porte aux deux semaines, sur tous les chemins où le service est offert, que ces chemins soient publics ou privés. (26 cueillettes annuellement).

Option B : Le prix soumis devra comprendre la cueillette porte à portes aux deux semaines entre le 1^{er} janvier et le 31 mai, ainsi qu'entre le 11 septembre et le 31 décembre. Pour la période couvrant le 1^{er} juin au 10 septembre, les cueillettes des ordures devra s'effectuer à chaque semaine. (33 cueillettes annuellement).

Dans tous les cas, l'entrepreneur devra également desservir les fermes ou institutions utilisant des conteneurs pour leurs ordures (ex : camping, Parc national de Frontenac).

Au surplus, la soumission devra inclure une cueillette d'objets encombrants en mai 2023 ainsi que le ramassage des sapins de Noël et la fourniture d'un conteneur, de la mi-mai à la mi-octobre, afin d'y recueillir les végétaux.

Adoptée.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2022-09-251 Projet pilote revégétalisation des bandes riveraines

Attendu que la MRC des Appalaches, en partenariat avec la Municipalité, vise à soutenir les citoyens qui désirent améliorer leur bande riveraine à proximité des plans d'eau, en présentant un projet pilote de revégétalisation des bandes riveraines;

Attendu que la participation à ce projet répond à une action du plan d'action en environnement ayant pour objectif d'offrir aux municipalités de participer à des commandes de végétaux;

Attendu que la MRC serait maître d'œuvre de ce projet;

En conséquence, il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède consent à participer au projet pilote de revégétalisation des bandes riveraines en engageant un montant estimé de 300 \$ pour la réalisation de ce projet.

Un formulaire d'inscription pour les citoyens sera disponible sur le site internet et au bureau municipal. Seuls les citoyens inscrits pourront obtenir des végétaux à prix modique.

Adoptée.

LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE

Informations : programmes de subventions -Parc des loisirs-

Des informations sont transmises aux élus concernant différents programmes de subventions disponibles pour l'amélioration des équipements du Parc des loisirs. Mme Carole Mercier de la MRC des Appalaches nous invite à consulter différents guides décrivant bien les subventions disponibles. Il est convenu que l'information obtenue par l'entremise de Mme Mercier soit transférée aux conseillères Jacqueline Demers et Véronique Jacques afin qu'elles étudient la possibilité d'obtenir de l'aide financière pour la municipalité.

2022-09-252 Paiement des comptes du 6 septembre 2022

Il est proposé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 16 août et le 6 septembre 2022, laquelle s'élève à 89 734,32 \$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale et greffière-trésorière.

Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions ou suivis des élus et employés

2022-09-253 Inscription à de la formation

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'autoriser l'inscription à certaines formations
offertes par l'ADMQ pour le service de l'administration de la Municipalité.
Un budget de 500 \$ est disponible.

Adoptée.

Mme Josée Vachon adresse ses salutations aux gens présents à cette séance.
Cette réunion était la dernière à laquelle Mme Vachon agissait à titre de
directrice générale, greffière-trésorière.

2022-09-254 Frais d'utilisation d'un logiciel

Il est proposé par Mme Samantha Talbot
Et résolu unanimement d'allouer un budget de 400 \$ pour assumer les frais
d'utilisation du logiciel « Adobe Illustrator » nécessaire pour la conception
du journal Le Messenger.

Adoptée.

Questions formulées par les contribuables

2022-09-255 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 19 h 50.

Adoptée.

M. Jean-François Roy
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Greffière-trésorière

*Je, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à
la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142(2) du code municipal.*